

PROCES VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du mardi 8 juillet 2025

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une première séance à la salle du Conseil municipal de Chaingy le mardi 17 juin 2025 à 18h. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, l'ordre du jour a été reporté au mardi 8 juillet 2025 à 17h00 à la salle des mariages de Saint-Ay (45130).

C'est lors de cette deuxième séance que les délibérations ont pu être prises légalement, conformément à l'article L2121-17 du CGCT et à l'article 14 du règlement intérieur du PETR Pays Loire Beauce, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Dominique LORCET (Chevilly), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO – Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Pascal FOULON (Saint-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Florence VILLETTE (suppléante de Laurent SIMONNET – Meung-sur-Loire)

A donné pouvoir : Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à Muriel BATAILLE (Tournois), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre) à Dominique LORCET (Chevilly), David JACQUET (Artenay) à Marie-Paule DUMINIL (Cercottes).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois)

Monsieur Frédéric Cuillerier accueille les élus du comité syndical et remercie les présents de s'être déplacé pour cette seconde réunion du comité syndical. Monsieur Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2025
2. Projet alimentaire de territoire (PAT)
3. Programme LEADER : projet de coopération « l'eau, c'est la vie »
4. PCAET : mise en œuvre des actions ; Watty à l'école 2025-2026
5. Biodiversité
6. CRTE (contrat de relance et de transition écologique)
7. Questions diverses : ligne de trésorerie, remboursement des frais de déplacement des élus du Bureau

Monsieur le Président rappelle que, grâce au PCAET adopté le 25 février 2025, le territoire du Pays Loire Beauce s'est vu attribué par l'Etat une enveloppe de 249 354 € pour soutenir les projets qui contribuent à l'atteinte des objectifs du PCAET. En concertation avec les deux communautés de communes, l'enveloppe a été fléchée vers les projets suivants :

Projet	Porteur	Commune	Action s PCAET	Coût HT	Subvention sollicitée	Tx
Création d'une ressourcerie	Deuxième vie	Artenay, Chevilly, Cercottes, Gidy	ECO2	174 577 €	10 000 €	6%
Modernisation de la ressourcerie	Ateliers LigéteRiens	Tavers	ECO2	1 822 285 €	10 000 €	1%
Travaux d'entretien des gouffres pour la prévention des inondations	SMAH du bassin de la Retrêve	Cercottes, Gidy, Chevilly	NAT1	180 000 €	18 000 €	10%
Projet alimentaire de territoire	Pays Loire Beauce	48 communes	AGRI 1	46 000 €	15 000 €	33%
Rénovation énergétique de bâtiments publics (PVD) centre de santé	Patay	Patay	GOUV 2	497 400 €	40 000 €	8%
Création d'un centre de création culturelle	Baule	Baule	GOUV 2	3 500 000 €	26 354 €	1%
Isolation de l'école du Mail à Beaugency	Beaugency	Beaugency	GOUV 2	851 033 €	30 000 €	4%
Isolation et rénovation du café-restaurant	Chaingy	Chaingy	GOUV 2	325 000 €	20 000 €	6%
Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	Cléry-St-André	Cléry-St-André	GOUV 2	1 000 000 €	30 000 €	3%
Réhabilitations du gymnase	Lailly-en-Val	Lailly-en-Val	GOUV 2	1 781 836 €	20 000 €	1%
Isolations de l'école	Mareau-aux-Prés	Mareau-aux-Prés	GOUV 2	887 500 €	30 000 €	3%
Total				11 065 631 €	249 354 €	2%

Monsieur Cuillerier précise que ces projets devront être achevés avant la fin 2026.

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2025

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune remarque n'est émise.

2. Projet alimentaire de territoire (PAT)

Monsieur le Président rappelle que la CCTVL avait l'obligation d'avoir un **PCAET** avant fin 2018. Il souligne que le PCAET adopté le 25 février 2025 contient en action prioritaire l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Il rappelle que Gilbert Méthivier, adjoint à Bray-St-Aignan et 1^{er} Vice-président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en charge du PAT, est intervenu en visio lors de la dernière réunion pour présenter le travail réalisé pour le PAT de son territoire.

Monsieur le Président souligne qu'un PAT doit tenir compte des aspects suivants : la logistique, le lien entre les agriculteurs et les consommateurs, une simplicité d'approche pour les agriculteurs, la capacité à fournir à l'année les établissements de type EHPAD, être en synergie et non en doublon avec le PAT Mangeons Loiret.

Observant la difficulté des prestataires des cantines à fournir celles-ci en produits locaux et lucide sur le temps nécessaire pour mettre en place un tel projet, M. le Président note l'intérêt de déployer un PAT à l'échelle du Pays Loire Beauce et précise qu'il existe des financements pour ce type de projet (CRST, LEADER et enveloppe PCAET ; enveloppe dans laquelle 15 000 € ont été fléchés).

Monsieur Pascal Foulon informe que la démarche portée par le Pays Loire Beauce en 2019-2021 avec la Chambre d'agriculture du Loiret sur l'approvisionnement local fait que la cantine de St-Ay se fournit aujourd'hui à près de 80% en région Centre-Val de Loire.

Monsieur Cuillerier informe qu'un groupe de travail composé de 4 producteurs, 4 élus, 3 citoyens et des chambres consulaires se réunira pour identifier les freins et les atouts de la production sur le territoire, ainsi que des problématiques annexes. En plus de Mme Duminil et de Mme Chardon, Mme Bataille et Mme Cazeaudumec se portent volontaire pour participer à ce groupe de travail.

3. Programme LEADER : projet de coopération « l'eau, c'est la vie »

Monsieur le Président rappelle que la compagnie des Fous de bassan ! travaille depuis plus de 10 ans sur le renforcement des liens entre agriculteurs et habitants du territoire. Il rappelle que le projet « l'eau, c'est la vie » déployé sur le territoire par les Fous de bassan ! vise à faire travailler et réfléchir ensemble les acteurs de l'eau et notamment les agriculteurs. Il indique l'intérêt de travailler d'abord ensemble sur la thématique de l'eau pour ensuite s'ouvrir vers d'autres territoires (qui connaissent parfaitement cette problématique de la ressource en eau) ; l'international étant l'aboutissement d'un travail local.

Ainsi, dans le prolongement de ce premier projet réalisé sur le Pays Loire Beauce, les Fous de bassan ! souhaite élargir ce projet « l'eau, c'est la vie » au Pays des Châteaux et à un GAL européen. L'opportunité de s'associer à un GAL de Crêtes (GAL Lassithi) a été saisie par les Fous de bassan ! car ces trois territoires présentent un enjeu fort sur la thématique de l'eau.

Pavlos Foussekis observe que les projets de coopération sont des projets rares à l'échelle régional et note que les Fous de bassan ! sont un porteur de projet motivé pour ce type de démarche.

Monsieur Lorcet observe que la quantité d'eau sur Terre est et restera la même et souligne l'importance d'anticiper ici la possible rareté de l'eau dans les années à venir. C'est pourquoi il note l'intérêt de s'appuyer sur l'expérience de territoires où l'eau est rare ; ceci dans l'idée d'élargir les réflexions.

M. Guinard observe que le budget proposé pour ce projet est important et les résultats escomptés sont plus qu'incertains.

Monsieur le Président précise que ce projet mobilise l'enveloppe régionale LEADER fléchée vers la coopération et ne vient donc pas consommer les crédits du GAL Loire Beauce.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à la majorité des votants (quatorze votes pour dont trois pouvoirs, trois votes contre et une abstention) :

- De solliciter la Région Centre-Val de Loire au titre de l'enveloppe LEADER fléchée vers le soutien préparatoire aux projets de coopération internationale selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	TTC	Recettes	
Déplacements, hébergement, traduction	10 000 €	Enveloppe régionale LEADER fléchée vers la coopération Pays des Châteaux Pays Loire Beauce	8 000 € 1 000 € 1 000 €
Total	10 000 €	Total	10 000 €

- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce projet

(délibération n° 25-12)

4. PCAET : mise en œuvre des actions ; Watty à l'école 2025-2026

☐ Watty / Ecopousse

○ **Watty 2024-2025**

M. Cuillerier rappelle que 6 lauréats issus du territoire ont été retenus dans le cadre d'un concours artistique organisé par Watty à l'école sur le thème de l'eau et des écogestes : Baccon, Binas, Bricy, Chaingy (x2) et Chevilly.

○ **Watty 2025-2026 : proposition de renouvellement du programme**

Constatant la réussite de ce projet, M. Cuillerier propose au comité syndical de renouveler le projet Watty – Ecopousse sur l'année scolaire 2025-2026. A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en avril dernier, 31 écoles, 124 classes représentant environ 2 800 élèves se sont inscrits

Il propose de financer cette action 2025-2026 selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Déploiement de Watty à l'école sur 124 classes	24 403,20 €	Programme LEADER (80%)	19 522,56 €
		PETR Pays Loire Beauce	4 880,64 €
Total	24 403,20 €	Total	24 403,20 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De renouveler le projet Watty à l'école sur l'année scolaire 2025-2026 sur les communes du Pays Loire Beauce qui en ont fait la demande,
- De valider le plan de financement prévisionnel proposé,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le prestataire ECOCO2 pour déployer le programme Watty (Ecopousse) dans les écoles qui en ont fait la demande,
- De solliciter les financements du programme européen LEADER 2023-2027 porté par le GAL Loire Beauce (au titre de la fiche action n° 3) pour soutenir financièrement ce dispositif,
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

(délibération n° 25-13)

☐ PCAET

Monsieur le Président informe qu'un groupe de travail de 12 personnes s'est réuni le 3 juillet pour réfléchir à l'organisation d'un cycle de sensibilisation. Concernant le projet LIFE, il informe qu'un évènement de rendu se tiendra le samedi 8 novembre à Blois.

5. Biodiversité (Plant'action ; BiodiverCiné)

☐ BiodiverCiné

Monsieur le Président rappelle que BiodiverCiné s'est tenu à Cléry-St-André le 18 juin puis au Bardou le 28 juin, avec notamment la diffusion de capsules vidéo réalisées par les enfants du territoire. Pavlos Foussekis énonce que la prochaine édition aura lieu sur la commune de Tournois, courant septembre-octobre.

□ Plant'action 2025

Monsieur le Président informe que 19 bénéficiaires vont pouvoir participer à Plant'action 2025. Cela représente un total de 6 271, soit un doublement par rapport à 2024.

Bénéficiaires	Localisation	Statuts	Nbr d'arbres
Solène BILLARD	Baule	Agriculteur	560
Antoine COQUANT	Cravant	Agriculteur	1580
Aude RICHARD	Baule	Particulier	225
Philippe PEREZ	Beauce-la-Romaine	Particulier	103
Frank CHAMPENOIS	Dry	Particulier	142
Adeline LARDOUX	Huisseau/Mauves	Particulier	129
Cédric POIRIER	Huisseau/Mauves	Particulier	91
Amelie RENAUT	Lailly-en-Val	Particulier	544
Les Amis du Château de Luz	Coulmiers	Association	145
Cléry Son Histoire en Lumière	Dry	Association	115
Ecole Upaya	Dry	Association	550
Armée du Salut	Artenay	Fondation	92
Chaingy	Chaingy	Commune	212
Coulmiers	Coulmiers	Commune	250
Lailly-en-Val	Lailly-en-Val	Commune	50
Le Bardon	Le Bardon	Commune	272
Meung-sur-Loire	Meung-sur-Loire	Commune	524
Tournoisis	Tournoisis	Commune	375
St-Péravy-la-Colombe	St-Péravy-la-Colombe	Commune	312
Total			6 271

Le plan de financement **prévisionnel** suivant est proposé :

Dépenses TTC		Recettes	
Plants (6 270)	10 206 €	CRST (77 %)	24 200 €
Fournitures de protections (Kit individuel)	16 189 €	Bénéficiaires de Plant'action (23 %)	7 317 €
Paillage (1 618 ballots)	5 122 €		
Total	31 517 €	Total	31 517 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de :

- Valider la liste des bénéficiaires de Plant'action 2025 et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires,
- Solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST 2023-2029 du PETR Pays Loire Beauce pour soutenir financièrement ce projet,
- Donner quitus au Président pour retenir les devis associés à Plant'action 2025 étant entendu que les recettes issues du CRST et de la participation des bénéficiaires couvrent 100% des dépenses d'achats de plants et de fournitures de ce projet,
- Consulter, le cas échéant, la commission marché à procédure adaptée du PETR dans le cadre de ce projet,

Autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

(délibération n° 25-14)

6. CRTE (contrat de relance et de transition écologique)

Ce point a été évoqué en tout début de séance (enveloppe fléchée vers les projets concourant aux objectifs du PCAET). Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président du PETR Pays Loire Beauce à signer la convention avec l'Etat, la Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine, la Communautés de Communes des Terres du Val de Loire et les porteurs de projets retenus dans le cadre de cette enveloppe fléchées vers les projets concourant aux objectifs du PCAET
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

(délibération n° 25-15)

7. Questions diverses : ligne de trésorerie, remboursement des frais de transport

□ Ligne de trésorerie

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2025 et considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De souscrire à une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € maximum afin de pallier le décalage dans le versement des subventions ;
- D'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires ;
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

(délibération n° 25-16)

□ Frais de déplacement des élus du Bureau

Le Président rappelle que les Vice-présidents du PETR ne perçoivent pas d'indemnités à la différence de la CCTVL. Il propose que le PETR rembourse les frais de déplacement des élus membres du Bureau qui représentent le PETR à des réunions thématiques et à des représentations officielles

Pour obtenir le remboursement des dépenses engagées dans le cadre d'un déplacement ou d'une mission, l'intéressé doit agir au titre d'un mandat spécial, c'est-à-dire d'une mission accomplie dans l'intérêt du PETR, avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet (organisation d'une manifestation - festival, exposition, lancement d'une opération nouvelle, etc.), et limitée dans sa durée.

Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Il est proposé que la notion de mandant spécial soit encadrée par une lettre de mission et proposé que le comité syndical délègue au Président du PETR la capacité à signer cette lettre de mission.

La prise en charge de ces frais de déplacement se fait dans les conditions applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

En matière de note de frais de déplacement, la demande est possible sur présentation de justificatifs, dans le respect du plafond imposé aux fonctionnaires de l'Etat (article D 5211-5 CGCT), dès lors qu'ils ne perçoivent pas d'indemnités de fonction et à la condition que la réunion se tienne dans une autre commune que la leur.

Monsieur le Président précise que les frais de déplacement remboursés concerneront les réunions autres que celles du Bureau et du comité syndical.

Vu les articles D5211-5, L5211-13 du CGCT et R2123-22-2 du CGCT, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'acter le remboursement des frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, ou frais de mission, dans le respect du plafond imposé aux fonctionnaires de l'Etat.
- D'acter ce remboursement seulement aux membres du Bureau qui représentent le PETR Pays Loire Beauce à des réunions thématiques et à des représentations officielles.
- D'autoriser le Président à signer les lettres de mission des membres du Bureau légitimant le remboursement des frais de déplacement.
- De rembourser ces frais de déplacement tous les trimestres pour ceux qui en font la demande ; à compter du 1^{er} janvier 2025.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

(délibération n° 25-17)

□ Agenda 2025

- Comité de programmation LEADER – mardi 8 juillet – St-Ay
- Bureau - vendredi 19 septembre (St-Ay)
- Comité syndical : mardi 30 septembre (lieu à identifier)
- Bureau – mardi 25 novembre (St-Ay) (DOB 2026)
- Comité syndical : mardi 9 décembre (DOB 2026)
- Anticiper les élections municipales : vote du budget en février 2026

Monsieur le Président remercie très chaleureusement l'ensemble des élus présents pour leur participation active et la qualité des échanges.

Le Président



Frédéric CUILLERIER

Le secrétaire de séance

Michel FAUGOUIN